



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dopage

Question écrite n° 37037

Texte de la question

M. Guénhaël Huet attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la lutte contre le dopage. Le rapport d'enquête effectué par le Sénat sur la lutte contre le dopage démontre que tous les sports sont concernés et qu'il importe donc que les contrôles ne soient pas jusqu'à présent sur quelques disciplines. De nombreuses irrégularités ont été constatées dans le déroulement de contrôle antidopage dans certaines disciplines, certaines responsabilités mises en cause. Par ailleurs, le rapport du Sénat pointe le manque de contrôles anti-dopage en dehors des compétitions en France, au contraire de ses voisins européens qui effectuent plus du double de contrôles hors compétitions. L'ampleur du dopage est largement sous-évaluée dans le sport professionnel mais aussi dans le sport amateur. Aussi, il lui demande quelles actions compte-t-elle mettre en oeuvre afin de renforcer la lutte contre le dopage dans tous les sports qu'ils soient professionnels ou amateurs.

Texte de la réponse

La commission d'enquête sénatoriale sur l'efficacité de la lutte contre le dopage a permis d'appréhender de manière complète et précise ce sujet qui constitue une menace et un défi majeur pour le sport. Le rapport de la commission est un élément précieux pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la politique menée en matière de dopage. Les 60 propositions qui sont faites couvrent l'ensemble du champ : de la prévention jusqu'à la lutte contre les trafics de produits dopants. Le processus de révision du code mondial antidopage, actuellement en cours, doit déboucher sur une nouvelle version applicable au 1er janvier 2015. Ce nouveau code sera validé lors de la conférence internationale qui se tiendra du 12 au 15 novembre 2013 à Johannesburg. En tant que représentante du continent européen au comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA), la ministre sera d'ailleurs présente à cette conférence. La France, comme l'ensemble des États qui ont ratifié la convention de l'Unesco de 2005 sur l'élimination du dopage dans le sport, ne manquera pas d'intégrer les nouvelles dispositions qui seront alors adoptées dans la loi sur la modernisation du sport. Notre pays, qui joue un rôle leader dans la lutte contre le dopage sur la scène internationale et qui dispose d'atouts précieux, dont une agence antidopage de grande qualité, entend améliorer encore et davantage sa politique en la matière. Parallèlement aux mesures d'organisation des services de l'Etat, les adaptations législatives nécessaires concernant la lutte contre le dopage figureront dans le projet de loi sur le sport qui sera présenté début 2014.

Données clés

Auteur : [M. Guénhaël Huet](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37037

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9421

Réponse publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 12157